



Communauté de Communes

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

### L'ILOT Z'ENFANTS

ANNEE 2020



## **PRESENTATION :**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) «L'Ilot Z'Enfants » est un accueil de loisirs maternel dont l'organisateur est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Maine-Saosnois (72).

Cet ALSH fait partie d'un pôle petite-enfance, enfance, jeunesse regroupant les enfants de 2 mois ½ à 17 ans, sur différents sites de la ville.

L'accueil maternel a pour vocation de proposer sur les différents temps libres des jeunes enfants (vacances scolaires et mercredis) des activités manuelles, sportives (sports et jeux), culturelles et éducatives, dans un cadre ludique et de détente.

L'ALSH est un service d'accueil de proximité pour les familles. C'est un mode de garde pour les parents, qui leur permet de concilier les impératifs de la vie professionnelle et familiale.

Les enfants accueillis ont entre 2 ans ½ et 6 ans et sont scolarisés en écoles maternelles. Ceux qui viennent le mercredi ne sont pas forcément ceux qui viennent pendant les vacances et inversement.

L'ALSH fonctionne, sauf exception, les mercredis et à chaque période de vacances scolaires (du lundi au vendredi) de 07h15 à 18h00.

L'accueil de loisirs représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté des pôles famille et école, ces trois pôles étant distincts mais complémentaires. Il permet à l'enfant de construire d'autres relations (animateurs, enfants, intervenants extérieurs), de sortir de son quotidien, de découvrir de nouveaux lieux, de vivre de nouvelles expériences. Ce pôle ALSH doit apporter à l'enfant un nouveau champ de sociabilisation.

L'accueil de loisirs rime avec vacances : bien-être, bon temps, épanouissement, échanges, autonomie, bienveillance.... doivent faire partie intégrante des vacances pour les enfants accueillis.

## **LES BATIMENTS :**

Les enfants sont accueillis dans des bâtiments ouverts depuis début juillet 2010.

Ces bâtiments, consacrés à l'accueil de loisirs, et aux temps d'activités périscolaires du soir pour les maternels, comprennent : un hall d'accueil avec porte-manteaux, casiers de rangements et bancs, un bureau, deux grandes salles d'activités (dont une permettant aux enfants d'y faire la sieste), d'un coin cuisine, de sanitaires adaptés à la taille des enfants, de sanitaire handicapés (avec une douche, une table à langer), et d'un local-ménage. Ce bâtiment, comme toutes les nouvelles constructions, est accessible aux personnes à mobilité réduite. De chaque côté de ce bâtiment se situent deux espaces gazonnés sécurisés par des portillons.

En contrebas de ce bâtiment se trouvent les locaux de l'école maternelle, qui sont utilisés : la salle de cantine, la salle de motricité, une salle d'activité, la salle de sieste, la cour (avec bac à sable et aire de jeux). Entre les deux bâtiments se trouve une aire de jeux gazonnée (actuellement en attente de restructuration).

Un parking situé devant le bâtiment facilite l'accès aux familles.

Le bâtiment de l'ALSH est prévu pour accueillir une quarantaine d'enfants et l'on peut en accueillir tout autant au niveau de l'école maternelle.

## **L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE :**

Les deux salles d'activités sont aménagées de manière à répondre aux besoins des enfants durant leur temps d'accueil avec différents espaces.

La première salle d'activité est régulièrement réaménagée tout en permettant toujours un accès autonome aux jeux, jouets, feutres, feuilles, tableaux avec marqueurs/craie ... et en facilitant le rangement.

Ce ré-aménagement régulier permet aux enfants d'éviter une lassitude et de re-découvrir parfois des jeux. Les enfants doivent, en entrant dans l'accueil de loisirs, avoir envie d'aller jouer.

La deuxième salle d'activités, qui sert également pour les activités et pour la sieste, a été aussi réaménagée, avec l'installation d'un coin lecture avec une cabane, des coussins, des guirlandes lumineuses à led, ceci afin de proposer aux enfants un coin calme dans lequel ils peuvent se poser, s'allonger, regarder des livres, écouter des histoires... dans une ambiance un peu tamisée, propice au calme et au repos.

La préservation de temps calmes, de temps de jeux en autonomie, de temps libres, de temps de rêves, de temps pour regarder les images d'un livre, de temps où les enfants peuvent ne rien faire... est nécessaire à la construction des petits.

Le jeu libre n'est pas une absence de proposition mais au contraire une réelle proposition d'espace de jeux, d'aménagement du lieu avec une présence effective et réelle de l'animateur (il assure la sécurité physique et affective).

### **INSCRIPTIONS ET TARIFS :**

Pour qu'un enfant puisse venir à l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription est à constituer par la famille (fiche de renseignements et de règlement, assurance, fiche sanitaire et copie des vaccins). Les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Le tarif, en fonction du quotient familial, est un tarif à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Il varie de 6,05 € à 13,55 € pour une journée avec repas; il englobe la totalité des services proposés par l'ALSH (activités, matériel, déjeuner, goûter, transport....).

Un supplément est demandé pour certaines activités (ex sorties telles que piscine, cinéma, patinoire, zoo, nuit au centre...). Ces différents suppléments sont mentionnés sur les programmes d'activités.

Les inscriptions non suivies de la présence de l'enfant sont facturées sur la base de la réservation, sauf sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 7 jours.

Depuis le 15 janvier 2020, les services ALSH n'encaissent plus les paiements des factures. Les familles reçoivent un avis de sommes à payer du Trésor Public. Les ALSH acceptent les règlements des aides financières (bons CAF, MSA, ANCV) qui doivent être donnés par les familles avant l'envoi du fichier factures en comptabilité.

### **LA PLACE DE L'ENFANT :**

L'enfant est placé au centre de l'ALSH. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité. L'enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant d'agir sur le monde qui l'entoure (l'enfant doit pouvoir choisir l'activité), de s'exprimer, donner son avis (l'animateur doit instaurer un climat de confiance afin que l'enfant se sente libre de s'exprimer librement), de faire des choses en autonomie (l'animateur doit veiller à mettre en place des espaces d'activités libres)...

Il faut prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant en tant que personne dans un environnement collectif.

La relation à l'enfant doit être chaleureuse (apportant affection, sécurité, qui rassure et donne confiance), structurante (qui donne des points de repères clairs, adaptés et compréhensibles) et bienveillante (qui veille, se soucie, qui voit le bon, le positif chez l'enfant et cherche à le valoriser, à le faire progresser). La bienveillance n'est pas absence de cadre ni de limites bien au contraire. L'enfant pour bien grandir a besoin de limites qui vont le rassurer .

## **L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP/PAI ou ENFANT PRESENTANT DES TROUBLES DU COMPORTEMENT :**

Notre capacité à accueillir un enfant porteur de handicap en toute sécurité (pour lui et pour les autres, adultes et enfants accueillis) doit être déterminé après un dialogue approfondi avec les familles et sous-réserve de l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour le bien-être de l'enfant, des encadrants et des enfants du groupe.

## **LA PLACE DE LA FAMILLE :**

La famille est un élément clé des ALSH. Tout comme l'enfant, elle doit être au coeur des projets, en prenant en compte ses besoins.

## **JOURNEE TYPE :**

\* 07h15-09h30 : Arrivée échelonnée des enfants. Ce temps permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Des activités calmes sont proposées (dessins, coloriages, jeux d'éveils, jeux de société, puzzles, jeux de constructions, ne rien faire...), afin de respecter le rythme de réveil de chaque enfant.

\* 09H30-12H00 : Les enfants sont réunis et les différentes activités de la journée leur sont présentées (en règle générale, 2 ou 3 activités). Les enfants se répartissent à leur gré en 2 ou 3 groupes (certaines activités sont limitées en nombre d'enfants ou en fonction de l'âge des enfants).

Sur les périodes de vacances, les différentes activités proposées dépendent pour la plupart d'un thème (voir le chapitre : objectifs)

Autour de ces activités s'articulent des temps d'animations et des temps de jeux libres, en fonction des envies des enfants. L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'enfant.

Durant les vacances, avant le début des activités, un rituel d'une danse a été instauré (musique en fonction du thème choisi) et cette chorégraphie reste la même durant la période de vacances. Les enfants commencent la journée en musique et en mouvement. Nous avons remarqué que cela leur apporte beaucoup de joie, de bonne humeur sans les énerver. Même les enfants les plus timides finissent par faire la danse.

\* 12H00-13H15 : Temps du repas

Le moment du repas doit être un moment convivial, de calme et de détente.

Ce temps est aussi un temps d'apprentissage éducatif : il faut leur apprendre (ou leur redonner) les règles d'hygiène et de santé (par exemple, se laver les mains avant de manger), à manger proprement, à utiliser un couteau, manger équilibré... C'est aussi un temps de découverte de nouveaux mets : on n'oblige pas les enfants à tout manger, mais on les invite à goûter.

Les enfants participent au débarrassage des tables.

\* 13H15-14H00 : Tous les enfants bénéficient d'un temps de sieste ou de calme après le déjeuner, adapté à leurs besoins et personnalisé à chaque enfant, en accord avec les parents mais aussi en fonction de la fatigue de l'enfant le jour de sa présence. Par exemple, un enfant de grande section, qui se sent fatigué, peut aller dans le groupe de sieste s'il le souhaite. Les doudous, tétines peuvent accompagner les enfants à l'ALSH. On peut lire une histoire aux enfants qui font la sieste, ou bien leur faire écouter de la musique calme et relaxante. Ces temps de repos/sieste doivent pouvoir être adapté à chaque enfant. L'enfant doit pouvoir se lever et rejoindre le groupe de ceux qui sont en activité quand il le souhaite.

Les enfants ne venant que l'après-midi, arrivent durant cette plage horaire.

\* 14H00-16H00 : Les enfants sont réunis afin de commencer les activités de l'après-midi. On privilégie l'après-midi les balades afin que les enfants appréhendent mieux l'environnement, local, les jeux, le sport, la motricité, les sorties (forêt, cinéma, petit parc...) et parfois aussi des activités manuelles faciles.

\* 16H00-16H30 : temps du goûter. C'est un temps de pause dans l'après-midi, qui réunit les enfants et les animateurs dans un climat convivial. Il permet d'une part de faire le lien entre les temps d'activités précédents et la fin de journée et d'autre part de retrouver les plus petits qui étaient à la sieste. Les enfants participent à la mise et au débarrassage de la table.

\* A partir de 16h30 et jusqu'à la fermeture (18h00), dans l'attente des parents, différents ateliers sont proposés aux enfants : pâte à modeler, perles, dessins, jeux de sociétés, jeux extérieurs...

Le départ des enfants est échelonné.

### **L'EQUIPE D'ENCADREMENT :**

L'équipe de permanents est composée d'une directrice et de deux directrices-adjointes. Cette équipe est renforcée le mercredi matin par 1 animateur ; à chaque période de vacances scolaires par des animateurs, soit diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), soit stagiaire BAFA et quelque fois par des animateurs non qualifiés.

Autour de cette équipe interviennent d'autres personnes : le personnel du restaurant municipal, le personnel d'entretien, les intervenants extérieurs.

Cette équipe est supervisée par un responsable qui gère les deux structures (ALSH maternel et primaire) et depuis 2019, par une coordinatrice qui est chargée de coordonner les différents ALSH du territoire et de répondre à nos questions, demandes, interrogations, besoins...)

Le nombre d'animateurs est fonction du nombre d'enfants présents : 1 animateur pour 8 enfants accueillis pour cette tranche d'âge (1 pour 5 pour les sorties à la piscine).

L'équipe permanente s'applique à faire vivre les différents projets réfléchis en partenariat avec les animateurs qui s'investissent de façon plus ou moins longue. Le projet pédagogique est l'outil de base sur lequel s'appuie l'équipe de permanents pour orienter et guider les animateurs.

Le fait d'avoir une équipe de permanents (que ce soit les mercredis ou bien durant les vacances scolaire) permet aux enfants d'avoir des référents/repères affectifs et aux parents de se sentir confiants de laisser leur enfant à des personnes qu'ils connaissent déjà.

Le directeur et son équipe d'animation doivent être garants de la sécurité morale, affective et physique des enfants, car c'est grâce à ces sécurités et aux repères qu'ils donnent, qu'ils créeront une passerelle entre l'enfant, la famille et l'école.

Cette équipe se doit d'être active, présente, à l'écoute et ouverte à la discussion, souriante lors des temps d'accueil

### **LES ACTIVITES :**

Les activités proposées doivent répondre à différents critères : les attentes des enfants, leurs besoins, les capacités de chacun, les conditions matérielles de l'ALSH, les compétences des animateurs, les opportunités locales, la réglementation, le contexte environnemental, l'évolution de la société. Les activités proposées, quelles qu'elles soient, doivent toujours être de qualité.

Si la pratique de certaines activités nécessitent un transport, la ville de Mamers possède deux mini-bus de 9 places qu'elle loue à la Communauté de Communes et la communauté de communes gère les locations de car de tourisme.

Trois grandes familles d'activités se dégagent : les activités manuelles, sportives et culturelles.

- Les activités manuelles : elles s'inscrivent dans les thèmes abordés sur les différentes périodes de l'année. Faites à partir d'objets recyclés ou avec du matériel neuf, elles sont l'expression de l'imagination et de la création des enfants et des animateurs. Les réalisations sont destinées à un usage collectif (par exemple, la

décoration de l'ALSH, des barrières de sécurité durant le Carnaval) ou personnel, à court, moyen ou long terme. Les activités sont mises en place pour répondre aux besoins et au développement de l'enfant et non dans une conception de consommation.

L'activité doit avoir été faite par l'enfant, même si elle ne correspond pas à certains « critères » de l'animateur ou à des critères de « beauté ». Pour rendre un enfant autonome, il faut l'aider à faire son activité, l'accompagner et non pas faire l'activité à sa place.

- Les activités sportives/: Pour les maternels, les activités sportives mises en place se font plus sous la forme d'initiation ou de « mini-sports ». Durant les vacances scolaires, les installations sportives de la commune sont mises à disposition et permettent un élargissement de l'offre des animations. L'été, le matériel de motricité qui tourne toute l'année dans les différentes écoles de la ville est dans l'école des Jeux Brillants. Cela permet à l'équipe d'animation de créer différents parcours.
- Les activités culturelles, de découverte : elles s'appuient sur un contexte local avec des services comme la médiathèque, le cinéma et aussi sur des événements locaux comme le Festival Graines d'Images Junior. Ce sont aussi des activités autour de la lecture, autour de contes, de l'imaginaire, de l'expression corporelle, artistique, de chants, mais aussi sur le développement durable... Cela peut également être la visite d'une exposition locale (artistes locaux : peintres, sculptures, photographes...) ou un déplacement vers un musée.

A côté de ses trois grandes familles sont mis en place des jeux sous différentes formes (jeux sportifs, jeux coopératifs, jeux d'équipe, jeux de société, de construction, grands jeux...)

Des sorties à la journée ou à la demi-journée sont organisées sur les périodes de vacances.

Durant les vacances d'été, il est également prévu d'organiser des séjours courts d'une nuit dans les locaux de l'accueil de loisirs, pour 8 enfants (2 fois 1 nuit, deux en juillet et deux en août).

Le fonctionnement de l'ALSH permet à chaque enfant de choisir une activité (en règle générale, deux ou trois activités sont proposées par demi-journée). Ce choix est parfois conditionné par des obligations (nombre maximum d'enfants, âge des enfants etc...). Si les activités proposées ne conviennent pas aux enfants, d'autres activités choisies en concertation avec eux pourront être mise en place.

Des échanges multi-générationnels (avec les foyer de personnes âgées et avec la maison de retraite) vont continuer à être mis en place car ils plaisent, aussi bien aux enfants qu'aux personnes âgées.

Nous allons cette année essayer de mettre en place des échanges avec le foyer de personnes porteuses de handicaps (échange non encore fait jusqu'à présent, par faute de temps ou de correspondance de planning).

Ces différents échanges sont bénéfiques pour les enfants et pour les différents publics rencontrés (certains enfants n'ont pas de grand-parents ou les voient très peu). Et en ce qui concerne les rencontres avec les personnes porteuses de handicap, elles vont permettre aux enfants d'appréhender la différence. Un échange a pu être fait en juin 2019, lors du Festival de Théâtre Mamers en Scène qui a proposé un spectacle d'improvisation théâtrale dans les locaux du foyer de la Diversité pour les résidents et les enfants de l'ALSH. Rencontre qui a remporté un vif succès. Elle devrait être renouvelée cette année.

Les échanges avec le multi-accueil familial vont avoir lieu sur chaque période de petites vacances. L'objectif de ces rencontres est de faire une passerelle entre les enfants du multi-accueil qui vont prochainement faire leur rentrée à l'école et un petit groupe d'enfants de l'Ilot Z'Enfants . Ces rencontres vont permettre à ces enfants de faire connaissance avec les lieux et le personnel de l'ALSH et ainsi pallier une éventuelle appréhension de leur part ou de la part de leurs parents qui sont au courant de cette matinée passés ensemble.

Cette passerelle nous semble vraiment nécessaire pour la bonne intégration des petits à l'accueil de loisirs.

Des échanges avec les enfants de grande section et les Copains Malins se mettent en place 1 mercredi après-midi entre deux périodes de vacances, afin de créer là encore, une passerelle.

## **LES OBJECTIFS A DEVELOPPER EN 2020 :**

Le thème général de l'année, choisi avec l'équipe permanente d'animateurs, est « Les enfants du Monde en... ». L'idée est de faire découvrir les différents continents,, les us et coutumes, les habitudes de vies, les animaux, la culture... aux enfants accueillis à l'ALSH.

Le thème permet d'avoir une cohérence sur la journée voir sur la semaine

L'année sera découpée en 5 périodes : pour les vacances de février, « *les enfants du monde en Océanie*», pour les vacances d'avril, « *les enfants du monde en Afrique* », pour l'été : « *les enfants du monde en Asie*», pour les vacances d'octobre, « *les enfants du monde et les Amériques*» et pour les vacances de Noël, « *les enfants du monde fêtent Noël*».

En 2020 les trois premiers objectifs poursuivis depuis de nombreuses années restent pertinents et sont donc « reconduits ».

1<sup>er</sup> objectif : apprendre à vivre ensemble

2<sup>ème</sup> objectif : développer l'autonomie

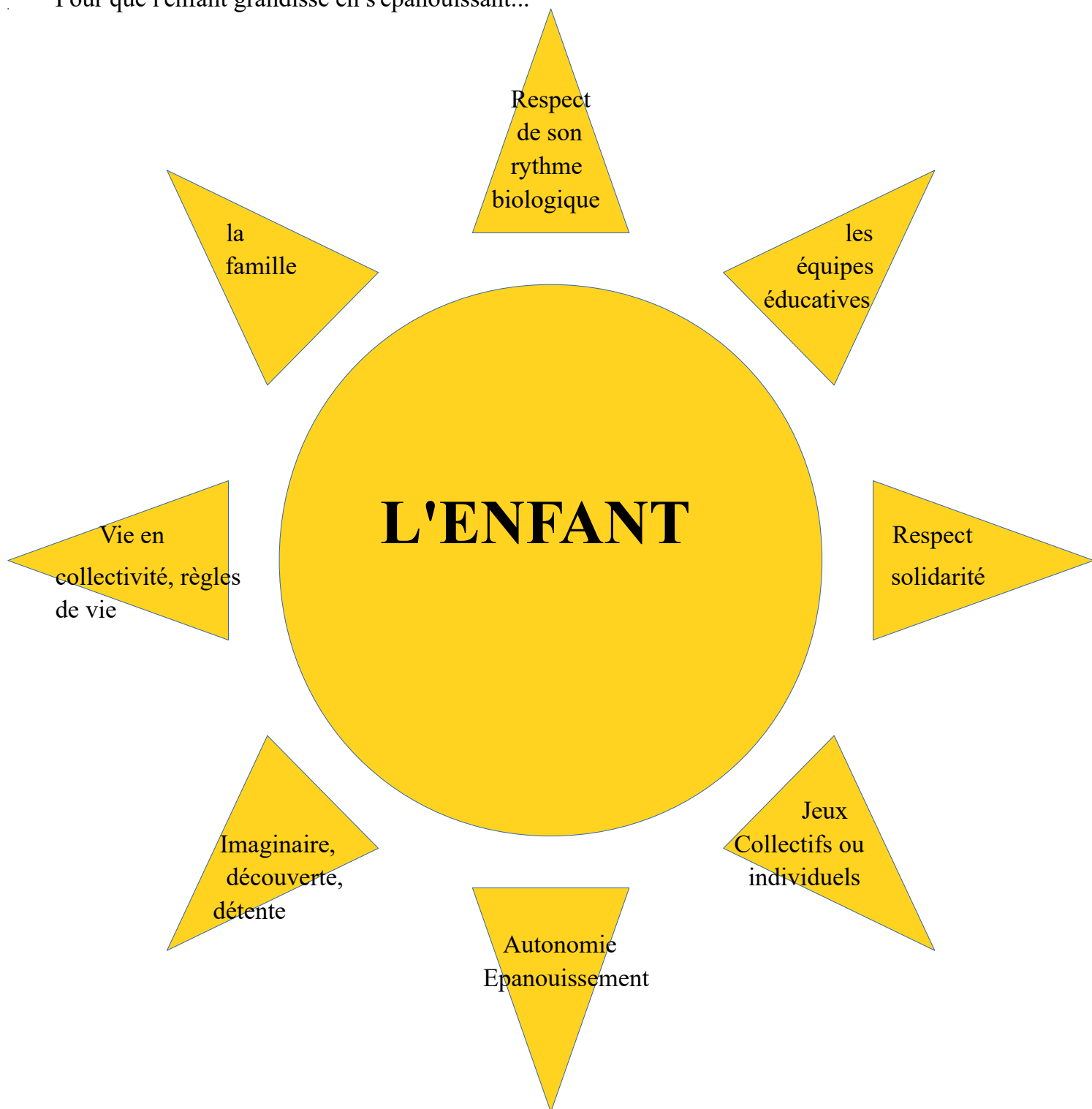
3<sup>ème</sup> objectif : apprendre à connaître et à reconnaître l'environnement local

4<sup>ème</sup> objectif : découvrir les continents

5<sup>ème</sup> objectif : développer la motricité, l'éveil, l'épanouissement, la concentration et le bien-être

Les activités proposées sont au service des objectifs proposés, un moyen de les atteindre)

Pour que l'enfant grandisse en s'épanouissant...





## **REFLEXIONS :**

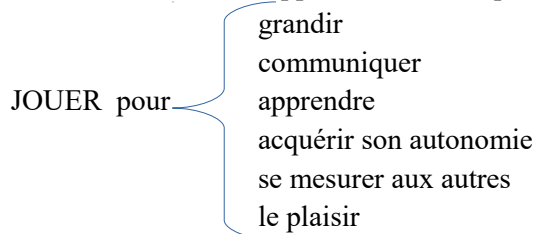
- L'éducation, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle provienne, nécessite d'être cohérente, d'avoir du sens et de pouvoir être réinvestie dans tous les moments de la vie des enfants. L'intégration des enfants à l'ALSH permet la continuité des apprentissages fait à la maison et à l'école, sous des formes différentes mais complémentaires. Ce temps de loisirs doit être un temps éducatif qui permet à tout enfant de grandir et de se préparer à devenir adulte.

Au sein de l'ALSH, l'enfant apprend à être autonome, à être responsable de soi, mais aussi des autres. C'est l'apprentissage de la vie en collectivité, le « vivre-ensemble ». On fait attention à soi, à ses besoins, ses envies, tout en respectant et en prenant en considération les différents besoins, envies de l'autre, du groupe d'enfant et des adultes référents (les animateurs, le directeur et les différents intervenants) et les différents « impératifs ».

Entre 2 ans 1/2 et 6 ans, l'enfant a encore besoin de jeux autonomes qu'il mène seul ou avec d'autres enfants. Différents temps libres sont intégrés dans le programme d'une journée. L'animateur est intégré à ces jeux libres seulement si l'enfant le souhaite ou par nécessité. Pendant ces temps-là, l'animateur reste et doit savoir rester en retrait, en adoptant une position d'observateur lui permettant de mieux cerner l'enfant afin de mieux le comprendre dans sa globalité.

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue » disait Jean Epstein (psychosociologue).

Le jeu permet à l'enfant de développer diverses compétences qui vont l'aider à grandir :



Nous devons assurer à chaque enfant des temps de vacances propices à leur épanouissement, afin de les amener petit à petit à bien grandir et de préparer les plus âgés à leur intégration à l'ALSH des Copains Malins.